



Syndicat CGT des Personnels PEP
IME « le Castel de Navarre »
64110 Jurançon

MOTION ARS JOURNEE 7 MARS 2017

Depuis maintenant une vingtaine d'années les différentes lois de financement de la Sécurité Sociale visent à maîtriser les dépenses sociales et de la santé.

Dans notre secteur de santé action sociale, le modèle humaniste et solidaire à l'origine de la création de ce secteur se voit aujourd'hui appliquer les mêmes politiques que dans le secteur lucratif...la tendance continue à s'orienter vers sa marchandisation.

Dans un 1^{er} temps, et ce depuis quelques années, c'est la mise en œuvre de l'injonction de la part des pouvoirs publics de passer de plus de 30 000 budgets à 3000 budgets qui s'opèrent. Les contraintes économiques et budgétaires (réductions des dépenses publiques) dictant ainsi les associations et à se regrouper sous différentes formes juridiques. Sur l'ensemble du territoire, les ARS ont impulsé cette volonté gouvernementale et incitent les associations d'un même secteur et ou s'adressant à un même public à se regrouper.

Dans un second temps, sur le modèle du sanitaire privé, l'action sociale commence à s'ouvrir à la privatisation : les systèmes de financement tels qu'ils sont imposés par le gouvernement ne suffisent plus et le secteur s'ouvre vers des financements « alternatifs ». C'est ainsi qu'en mars dernier, un appel à projet lancé par la secrétaire d'état chargée de l'économie sociale et solidaire vient proposer d'instaurer des « contrats à impact social ». Ils auraient recours à des « social impact bonds », un nouvel outil pour financer les projets sociaux. Sur la forme il y aura des titres émis, la finalité étant de permettre aux investisseurs privés de générer des bénéfices sur le dos de l'action sociale.

En ce qui concerne les établissements pour personne handicapées, la généralisation des CPOM doit s'opérer dans les années à venir. La tendance est à la baisse des crédits non reconductibles. Les salariés sont engagés malgré eux dans cette mise en œuvre.... avec des conséquences sur les pratiques professionnelles (quel sens donner à notre travail), sur les conditions de travail....(augmentation des arrêts maladie, des accidents du travail, des arrêts pour maladies professionnelles)

Le système sanitaire, médico-social et social doit être à même de répondre à l'ensemble des besoins des populations : pour y répondre il convient de revenir à la notion de budget prévisionnel, seul à même de répondre à cet objectif. La réforme de la tarification des

établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap via le dispositif SERAPHIN, ne vise qu'à calquer la tarification à l'activité mise en place à l'hôpital, mode de financement qui a fait la preuve de son inefficacité et qui se révèle comme un outil au service de la rentabilisation financière.

En outre les questions salariales sont au point mort : le point d'indice dans notre Convention Collective 51 est bloqué depuis décembre 2010. Les blocages successifs de la valeur du point, ont pour conséquence d'amener de nombreux agents à voir leur salaire de base être en dessous du SMIC (avec donc nécessité de mettre une prime différentielle pour l'atteindre) La paupérisation (perte de pouvoir d'achat de 23 % en 15 ans) et la précarité croissent, touchant de plus en plus de travailleurs de notre secteur, sachant que le nombre de salariés à temps partiel y est de l'ordre de 25 % voire beaucoup dans certaines associations.

En 2012, la FEHAP a détruit un certain nombre de droits conventionnels au prétexte de vouloir

dégager des marges de manœuvre dont les salarié.e.s n'ont pas vu un centime !

Pour 2017, une nouvelle diminution des budgets est annoncée, ce qui prouve que ni la FEHAP, ni

le gouvernement n'ont la volonté de rémunérer les salarié.e.s à la hauteur de la valeur de leurs

qualifications.

Pour la CGTPEP64, ceci est totalement inacceptable. En agissant ainsi, la FEHAP ouvre la voie à la disparition programmée de la CCNT 51 au profit d'accords d'entreprise au rabais comme le prévoit le projet de « Loi El Khomri ».

Les salarié.e.s n'en peuvent plus d'attendre d'hypothétiques augmentations. Cela fait des années

qu'au nom des restrictions budgétaires, les salaires sont gelés !

Tout ceci rend de plus en plus compliqué le recrutement de professionnels qui préfèrent se tourner vers le secteur libéral, plutôt que de venir travailler dans nos structures : le recrutement de médecins, médecins psychiatres, kinésithérapeutes, orthophonistes est de plus en plus difficile car plus attractif (dans certains de nos établissements cela fait bientôt 3 ans qu'un poste d'orthophoniste est vacant, qu'il a fallu supprimer de la carte des postes un poste de médecin généraliste qui n'a pu être remplacé suite à son départ en retraite). Ceci pèsent lourdement dans les prises en charge au quotidien des personnes qui nous sont confiées, alors que le leitmotiv est : **répondre aux besoins des usagers !!!**